

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

1/2 – AVANCES DE TRESORERIE A LA « MISSION LOCALE METROPOLE EST »

Suite aux difficultés budgétaires et de trésorerie rencontrées par la Mission Locale Métropole Est, la Ville de Mons en Barœul avait, en 2011, parallèlement à des dispositions du même ordre prises par la Ville de Villeneuve d'Ascq, mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour cette structure.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire ce dispositif et ainsi :

- d'autoriser pour la Mission Locale Métropole Est une avance de trésorerie de 45 000 € pour l'année 2014, sans intérêt et remboursable à la fin de chaque exercice,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2014 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 2764.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.